

**VILLE
DE BOURGES**

N° AR13261
Service Gestion du Domaine Public
Réglementation de la circulation et du
stationnement
Boulevard de l'Avenir

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ DU 22 NOVEMBRE 2023

Le Maire de la Ville de Bourges ;

Vu les articles R 417-1 à R 417-13 du Code de la Route ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté général de circulation de la Ville de BOURGES du 5 mai 2004 ;

Vu la demande du SYNDICAT DU CANAL DE BERRY dont le siège social est situé Hôtel du Département, Place Marcel Plaisant - 18023 BOURGES - concernant l'enlèvement de sablettes, boulevard de l'Avenir ;

Considérant que ce chantier ne peut se dérouler sans réglementation de la circulation et du stationnement dans cette voie ;

ARRÊTE :
PROLONGATION

ARTICLE 1^{er} : La circulation s'effectue en chaussée rétrécie au droit du chantier situé boulevard de l'Avenir, au niveau du pont du Canal de Berry, du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 29 novembre 2023 de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30.

ARTICLE 2 : Toute pratique de pêche depuis la rive est **totale**ment interdite sur l'intégralité du bief de Pierrelay du vendredi 17 novembre 2023 à 8h00 au lundi 11 décembre 2023 à 18h00.

ARTICLE 3 : Le stationnement est interdit et considéré comme gênant au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction au présent arrêté est enlevé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant.

ARTICLE 5 : Le SYNDICAT DU CANAL DE BERRY doit prendre sous son entière responsabilité toutes mesures nécessaires pour assurer la signalisation de son intervention, conformément aux instructions interministérielles sur la signalisation routière, approuvées par l'arrêté du 6 novembre 1992.

ARTICLE 6 : Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commissaire Divisionnaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié.

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint délégué aux Travaux et à l'Urbanisme

SIGNÉ *

Hugo LEFELLE